

Vous demandez un certificat européen autorisant la vente d'une pièce en ivoire d'éléphant ou comportant de l'ivoire d'éléphant

Ce document vous aide à remplir votre formulaire de demande de certificat européen et vous précise tout d'abord quels documents doivent être joints au formulaire de demande. Sans ces documents, votre demande ne sera pas acceptable.

La demande doit se faire auprès de notre guichet électronique disponible sur notre site www.citesenbelgique.be après ouverture d'un compte au nom du propriétaire actuel de la pièce. C'est ce nom qui figurera sur le certificat européen délivré.

Si la vente doit être réalisée par l'intermédiaire d'une maison de ventes aux enchères /salles de ventes, celle-ci peut introduire la demande à la place du propriétaire réel.

Dans un tel cas, un accord écrit doit être établi entre le propriétaire et la maison de vente aux enchères/salle de ventes. Cet accord signé par le propriétaire doit explicitement mentionner que le propriétaire autorise la maison de ventes aux enchères /salles de ventes à mettre la (les) pièce(s) en vente et à introduire la(les) demande(s) de document CITES. Le nom de la maison de ventes aux enchères/salle de ventes sera alors mentionné sur le certificat.

Toutefois, cette manière de procéder n'est acceptable que si la maison de vente ventes aux enchères/salle de ventes agit comme 'intermédiaire' dans l'organisation de la vente.

Attention ! si la maison de ventes aux enchères/ salle de ventes achète elle-même la (les) pièce(s), à son propriétaire en vue de la (les) vendre par la suite, c'est le propriétaire lui-même qui doit d'abord soumettre une demande de document.

Rappel :

- Ne sont acceptables que les demandes de certificat européen pour des instruments de musique comportant de l'ivoire datant d'avant 1975 ou des objets en ivoire ou comportant de l'ivoire datant d'avant 1947.
- Vous n'êtes autorisé à commercialiser la pièce qu'à partir du moment où vous êtes en possession du certificat européen original délivré par notre service.
- Vous avez encore des questions ? Notre site web vous renseigne : www.citesenbelgique.be

Quels documents doivent être joints au formulaire de demande ?

A. Pour les instruments de musique comportant de l'ivoire pré -1975, les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande:

A1) Document démontrant qu'il s'agit bien d'un instrument de musique, via une photographie de l'instrument (ex pour un piano ou un archet), ou pour les instruments moins courants, tout autre document démontrant qu'il s'agit d'un instrument qui a été ou sera utilisé par un artiste (par exemple, CV de l'artiste, contrat de travail, document d'un orchestre);

et

A2) Document démontrant que l'instrument **est fabriqué avec de l'ivoire acquis légalement avant 1975** (via un document CITES ou via d'autres documents mentionnés au point B1) ;

et

A3) Document 'Historique et Descriptif' dûment complété avec description détaillée de l'instrument mentionnant la ou les parties en ivoire ainsi que le numéro de série ou marque d'identification de l'instrument éventuel ;

et

A4) Preuves d'acquisition légale de l'instrument (ex : certificat européen, facture d'achat, anciennes photos etc.)

Si votre instrument de musique contient de l'ivoire pré-1947, voir point B ci-dessous, vous devez être en mesure de fournir les preuves décrites sous B.

B – Pour les pièces travaillées y compris les instruments de musique avec de l'ivoire pré-1947 (« antiquité CITES »), les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande :

B1) Document démontrant l'ancienneté de la pièce :

- **Document établi et signé par un expert indépendant reconnu** qui justifie l'ancienneté de la pièce. Ce document devra reprendre la description détaillée de la pièce avec les informations de taille/ poids et photos de la pièce et mentionner une détermination motivée et détaillée de l'âge de la pièce sur la base du style de sculpture des techniques de fabrication, origine, valeur, éventuelles références officielles via des catalogues, numéro ou marque d'identification ;

ou

- **Pièces officielles justificatives documentées:** copie de livres d'art de référence ou catalogue d'une exposition officielle reprenant la pièce avec son ancienneté et sa description ;

ou

- Résultat d'une analyse au Carbone 14 ;

et

B2) Document 'Historique et Descriptif' dûment signé et complété par le propriétaire de(s) pièce(s).

B3) Dans le cas de demandes introduites par une maison de vente aux enchères / salle de ventes, sur demande du propriétaire réel : un accord écrit doit être établi entre le propriétaire et la maison de vente aux enchères. Cet accord signé par le propriétaire doit explicitement mentionner que le propriétaire autorise la maison de ventes aux enchères /salles de ventes à mettre la (les) pièce(s) en vente et à introduire la(les) demande(s) de document CITES.

Attention ! Le certificat sera alors délivré au nom de la maison de vente aux enchères/salles de ventes. Cela n'est possible que si la maison de vente aux enchères/salles de ventes agit en tant 'intermédiaire' dans l'organisation de la vente et n'est donc pas le propriétaire de(s) pièce(s).

Le service CITES s'octroie le droit de demander tout autre document supplémentaire utile en cas de nécessité (ex. photos anciennes, documents officiels divers, etc.).

Comment remplir le formulaire de demande ?

Après avoir rassemblé les documents qui devront être joints au formulaire de demande, voici les étapes à suivre pour remplir et soumettre le formulaire de demande correctement.

Etape 1

La 1^{ère} étape consiste toujours en la création d'un compte auprès de notre application en ligne « Guichet électronique pour vos demandes de documents CITES » accessible via notre page web www.citesenbelgique.be

N'oubliez pas que le nom que vous donnez lors de la création du compte est celui qui figurera sur le certificat. Après avoir obtenu votre mot de passe, vous pouvez vous connecter et faire une demande de certificat sous l'onglet « Dossiers », puis « Nouvelle demande ».

Etape 2

Vous choisissez ensuite la demande de « certificat européen ». En effet, le certificat demandé vous permettra de vendre vos **pièces dans toute l'Union européenne**. Pour les transactions avec des pays tiers (= hors de l'Union européenne), d'autres documents sont nécessaires, veuillez dans ce cas contacter notre cellule CITES pour voir s'il est possible d'en obtenir ou non (cites@health.fgov.be).

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre qui vous aideront à remplir soit une demande de certificat pour des instruments de musique avec ivoire pré -1975 ou des antiquités CITES pré-1947

Demande de certificat pour des instruments de musique avec ivoire pré -1975

CERTIFICAT

Certificat d'acquisition légale
 ***Type de certificat** Certificat d'activités commerciales
 Certificat pour le transport des spécimens vivants

***Nom scientifique**

Nom commun de l'espèce

Annexe CITES

Annexe UE

Masse nette kg

Quantité

***Source**

***Pays d'origine**

Numéro du Certificat/Permis

Date de délivrance

Etat membre importateur

Numéro du document

Date de délivrance

***Code**

Date de naissance

Sexe

Type d'identification

Info d'identification

Information supplémentaire

Masse nette: ne pas remplir
Quantité :
 En fonction du type d'instrument (si touches de piano, quantité: ex: 88).

Source : vous avez le choix entre une série de codes donnant une indication relative à l'origine de l'ivoire d'éléphant, vous choisissez soit W/O (wild/pré-convention) si vous connaissez le pays d'origine de l'ivoire ou U/O (unknown/pré-convention) si vous ne connaissez pas le pays d'origine de l'ivoire d'éléphant

Code : vous choisissez IVC (Ivory carving=ivoire travaillé) mais s'il s'agit de touche de piano, choisissez "KEY"
Date de naissance : ne pas remplir
Sexe : ne pas remplir

Type d'identification : vous choisissez « Autre »

Info d'identification : Si applicable numéro de série ou marque spécifique figurant sur l'instrument.

Information supplémentaire : Description de l'instrument détaillant la partie composée en ivoire.

Type de certificat – vous choisissez « certificat d'activités commerciales »

Nom scientifique – vous recherchez le nom de l'espèce :

soit *Loxodonta africana* (éléphant africain) : si votre instrument comporte de l'ivoire provenant d'Afrique

soit *Elephas maximus* (éléphant asiatique) : si votre instrument comporte de l'ivoire provenant d'Asie

soit *Elephantidae spp.* : si vous n'avez aucune idée de la provenance de l'ivoire

Pays d'origine : il s'agit du pays d'origine de l'ivoire pas de l'instrument ex. si provient du Congo (indiquez République Démocratique du Congo), si nous ne connaissez pas le pays reprendre 'Inconnu'.
Numéro du certificat/permis : ne pas remplir
Date de délivrance : ne pas remplir

Etat membre importateur : si pas connu, ne pas remplir
Numéro du document : ne pas remplir
Date de délivrance : ne pas remplir

Ce certificat remplace le certificate précédent

A ne cocher que si un certificat a déjà été délivré pour l'instrument de musique, et dans ce cas remplir les numéros et dates correspondants

ORIGINE DU / DES SPECIMEN(S)

Il est certifié par la présente que les spécimens décrits ci-dessus:

- a) ont été prélevés dans leur milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre d'origine
- b) sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur da
- c) sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement
- d) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 338/97 di
- e) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 36
- f) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er janvier 1984 conformément aux dispositions de la C
- g) ont été acquis dans l'État membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlement

Cochez la case g)

OBJET DU / DES SPECIMEN(S)

Le présent document:

- a) confirme qu'un spécimen destiné à être (ré)exporté a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la p
- b) exempte, en cas de vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulé
- c) permet l'utilisation des spécimens pour faire progresser la science, ou a des fins d'élevage, de reproduction, de l
- d) autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen vivant inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dar
- e) autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen vivant inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dar

Cochez la case b) car ce certificat autorise une dérogation à l'interdiction d'activités commerciales

Remarques

Remarques

Remarques : Cet espace vous permet de transmettre des informations au service afin de permettre à celui-ci de mieux traiter votre demande. Ce que vous mentionnez dans cette espace n'apparaîtra pas sur votre certificat.

Télédéposer Choisissez un fichier Aucun fichier choisi Télédéposer

Télédéposer : Un scan de ces documents doit être joint à votre demande

Vous devrez fournir les documents suivants afin que nous puissions évaluer votre demande. Sans ces documents, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande. .

- 1) Photo récente en couleur et bien nette de votre instrument de musique, s'il y a un numéro de série repris sur l'instrument, une photo détaillée de celui-ci
- 2) pour les instruments de musique composés avec de l'ivoire acquis entre 1947 et 1975 : fournir les preuves reprises sous le point 'A) page 2 ci-dessus.
- 3) pour les instruments de musique composés avec de l'ivoire pré-1947 voir documents repris au point B) page 3 ci-dessus

Lorsque votre demande est prête vous l'ajoutez à votre panier. Vous pouvez alors faire une nouvelle demande de certificat européen pour d'autres instruments de musique comportant de l'ivoire (voir ci-dessous) si nécessaire. Vous répétez alors toutes les opérations mentionnées dans l'étape 2.

Pour procéder au paiement de vos demandes (25 € par demande, seules les demandes payées seront traitées par le service) vous accéder à votre panier et choisissez la touche « checkout » et suivez les instructions pour le paiement. Attention : à ce stade vous ne pouvez plus apporter aucun changement à vos demandes.

Le service CITES n'est pas compétent pour expertiser l'âge ou la valeur de vos pièces !

Demande de certificat pour des pièces d'ivoire travaillé ou comportant de l'ivoire d'avant 1947 (figurine en ivoire, objet avec incrustations en ivoire, instrument de musique avec parties en ivoire, défenses travaillées etc.)

Masse nette: à remplir si la pièce n'est composée que d'ivoire.

Quantité : 1, 2 ou 3 (si 2 ou 3 pièces sur une demande, elles doivent être commercialisées ensemble)

Source vous choisissez soit W/O (wild/pré-convention) si vous connaissez le pays d'origine de l'ivoire ou U/O (unknown/pré-convention) si vous ne connaissez pas le pays d'origine de l'ivoire

Code : vous choisissez « IVC » (pour « ivory carving », pièce d'ivoire travaillée en anglais) ou « IJW » (pour « ivory jewel », bijou en ivoire en anglais) ou « KEY » si touche de piano

Date de naissance : ne pas remplir

CERTIFICAT

Certificat d'acquisition légale
***Type de certificat** Certificat d'activités commerciales
 Certificate pour le transport des spécimens vivants

***Nom scientifique**

Nom commun de l'espèce

Annexe CITES

Annexe UE

Masse nette kg

Quantité

***Source**

***Pays d'origine**

Numéro du Certificat/Permis

Date de délivrance

Etat membre importateur

Numéro du document

Date de délivrance

***Code**

Date de naissance

Sexe

Type d'identification

Info d'identification

Information supplémentaire

Type de certificat – vous choisissez « certificat d'activités commerciales »

Nom scientifique – vous recherchez le nom de l'espèce :
soit *Loxodonta africana* (éléphant africain) : si l'ivoire de votre pièce provient d'Afrique
soit *Elephas maximus* (éléphant asiatique) : si l'ivoire de votre pièce provient d'Asie
soit Elephantidae spp. : si vous n'avez aucune idée de la provenance de l'ivoire de votre pièce

Pays d'origine : il s'agit du pays d'origine de l'ivoire ex. Congo (République Démocratique)

Si nous ne connaissez pas le pays choisissez 'Inconnu'

Numéro du certificat/permis : ne pas remplir

Etat membre importateur : si pas connu, ne pas remplir

Numéro du document : ne pas remplir

Date de délivrance : ne pas remplir

Type d'identification : « Autre »

Info d'identification : mesures par objet

S'il s'agit d'une défense travaillée : Arc int. : x cm. Arc ext. : x cm. Circ. : x cm. Circ. signifiant Circonférence à la base

S'il s'agit d'une figurine : L. : x cm. H. : x cm. W. : x cm.

L. signifiant Longueur. H. signifiant Hauteur. W signifiant Largeur (Width en anglais).

S'il s'agit d'un bijou : L : X cm. L signifiant la longueur totale du bijou.

Information supplémentaire :

Description sommaire et précise par objet (ex. figurine femme assise). Si plusieurs objets, poids individuel par objet.

Ce certificat remplace le certificate précédent

Ne pas cocher « ce certificat en remplace le certificat précédent »

ORIGINE DU / DES SPECIMEN(S)

Il est certifié par la présente que les spécimens décrits ci-dessus:

- a) ont été prélevés dans leur milieu naturel conformément à la législation en vigueur dans l'Etat membre d'origine
- b) sont des spécimens abandonnés ou échappés qui ont été retrouvés conformément à la législation en vigueur da
- c) sont des spécimens nés et élevés en captivité ou reproduits artificiellement
- d) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 338/97 di
- e) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er juin 1997 conformément au règlement (CEE) n° 36
- f) ont été acquis dans l'Union ou y ont été introduits avant le 1er janvier 1984 conformément aux dispositions de la C
- g) ont été acquis dans l'État membre de délivrance ou y ont été introduits avant que les dispositions des règlement

Cochez la case g)

OBJET DU / DES SPECIMEN(S)

Le présent document:

- a) confirme qu'un spécimen destiné à être (ré)exporté a été acquis conformément à la législation en vigueur sur la p
- b) exempte, en cas de vente, les spécimens inscrits à l'annexe A des interdictions d'activités commerciales formulé
- c) exempte, en cas d'exposition au public sans vente, les spécimens inscrits à l'Annexe A des interdictions d'activit
- d) permet l'utilisation des spécimens pour faire progresser la science, ou à des fins d'élevage, de reproduction, de r
- e) autorise la circulation dans l'Union d'un spécimen vivant inscrit à l'annexe A à partir de l'emplacement indiqué dar

Cochez la case b) car ce certificat autorise une dérogation à l'interdiction d'activités commerciales

Remarques

Remarques

Remarques : Cet espace vous permet de transmettre des informations au service afin de permettre à celui-ci de mieux traiter votre demande. Ce que vous mentionnez dans cette espace n'apparaîtra pas sur votre certificat.

Télédéposer Choisissez un fichier Aucun fichier choisi Télédéposer

Télédéposer : Un scan de ces documents doit être joint à votre demande

Il est important que nous ayons un maximum de documents disponibles nous permettant d'évaluer votre demande. Sans ces documents, nous ne serons pas en mesure de traiter votre demande.

1) 1) Photo récente en couleur et bien nette de votre pièce/de vos pièces

2) Documents justificatifs comme décrits sous B (page 3 ci-dessus)

. Le service reprend contact si les documents joints ne sont pas suffisants pour traiter la demande.

Vous pouvez sauvegarder votre demande et y travailler à plusieurs reprises. Lorsque votre demande est prête vous l'ajoutez à votre panier. Vous pouvez alors faire une nouvelle demande de certificat européen pour d'autres pièces en ivoire travaillé. Vous répétez alors toutes les opérations mentionnées dans l'étape 2.

Pour procéder au paiement de vos demandes (seules les demandes payées seront traitées par le service) vous accéder à votre panier et choisissez la touche « checkout ». Vous suivez alors les instructions pour le paiement. Attention : à ce stade vous ne pouvez plus apporter aucun changement à vos demandes.

Le service CITES n'est pas compétent pour expertiser l'âge ou la valeur de vos pièces !